

## Délibération N°2022-071-BC

Date de convocation : 29 novembre 2022

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 8	Votants : 8
-----------------------------------	--------------	-------------

### **Sollicitation d'une subvention au titre de la DETR 2023**

L'an deux mil vingt-deux, le 6 du mois de décembre à 17 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON.

Etaient présents Mme CLAISSE Laurence  
Mme HENAFF Marie Claire  
M. JEZEQUEL Jean  
M. BODIGUEL Robert  
Mme GUILLERM Babeth  
M. MIOSSEC Gilbert  
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) /

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme Laurence CLAISSE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Construit en 2010, le pôle communautaire ne dispose plus d'espaces suffisants pour héberger l'ensemble des services. Depuis un an, 5 bureaux sont relocalisés dans des locaux provisoires au hameau d'entreprises et l'unique salle de réunion modulable n'est plus suffisante pour répondre aux besoins.

De plus avec les prises de nouvelles compétences, le bâtiment administratif devra être capable d'accueillir les nouveaux services eau/assainissement et PLUi-H ainsi que le renforcement des services existants.

Aussi la communauté de communes a confié une mission de programmation à la société Eilad Yk conseils pour élaborer le programme d'aménagement d'une extension du pôle communautaire.

La mission de programmation menée en concertation avec les personnels communautaires a permis de qualifier les besoins actuels et futurs en matière de bureaux et d'espaces de travail et de les retranscrire dans un programme de travaux.

Ce programme répond notamment aux besoins suivants :

- 14 bureaux simples ou doubles dont 6 bureaux de réserve,
- une salle de réunion modulable de 50 personnes permettant, si besoin, l'organisation du conseil communautaire,

- 1 salle de réunion de 20 à 25 personnes pour la tenue des commissions de travail,
- 1 salle de réunion de 10 à 15 personnes et adaptée pour de la visioconférence,
- un office de restauration pour 20 à 25 personnes,
- une extension du parking extérieur de 40 places.

Ces aménagements nécessiteront la construction d'une extension d'environ 670 m<sup>2</sup> implantée en parallèle du pôle communautaire et jointe par un nouvel espace d'accueil qui assurera la liaison entre les 2 bâtiments.

Le bâtiment actuel sera réaménagé sur 310 m<sup>2</sup> pour optimiser les surfaces construites.

En termes financiers, l'enveloppe prévisionnelle allouée à cette opération est estimée à un total de 2 653 000 €HT et se décompose de la façon suivante :

- montant prévisionnel des travaux ..... 2 100 000 €HT
- montant de la maîtrise d'œuvre ..... 220 000 €HT
- montant bureaux de contrôles SPS ..... 43 000 €HT
- enveloppe complémentaire ..... 290 000 €HT

Ce projet de construction d'un bâtiment communautaire est éligible aux crédits affectés à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et classé dans les opérations relevant de la priorité n°1.

Le taux d'intervention de la DETR se situe dans une fourchette de 20 à 50% du coût HT avec un plafond à hauteur de 400 000 €.

A ce titre la communauté de communes souhaite solliciter la DETR pour cette opération à hauteur de 400 000 €. Le tableau prévisionnel de financement est ainsi établi :

DEPENSES		RESSOURCES	
TRAVAUX	2 653 000 €	DETR	400 000 €
		Région	200 000 €
		Département du Finistère	200 000 €
		Autofinancement	1 853 000 €
Total	2 653 000 €	Total	2 653 000 €

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;  
Ayant entendu le vice-président-rapporteur, M. Gilbert MIOSSEC ;

**Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :**

- **Valide le projet d'extension du pôle communautaire.**
- **Sollicite une subvention dans le cadre de la DETR 2023 à hauteur de 400 000 € pour le financement de ce projet.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 8 décembre 2022.

La Secrétaire de séance,  
Laurence CLAISSE.

Le Président,  
Henri BILLON.

